

Détermination de la résistance à la compression des mortiers et bétons

Autor(en): **Bolomey, J.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Bulletin technique de la Suisse romande**

Band (Jahr): **51 (1925)**

Heft 15

PDF erstellt am: **23.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-39522>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

gales du lit mineur. Les fig. 12 et 13 fournissent d'autres détails.

Durant les travaux, on réservera à la navigation des bassins de virage, entre autres en amont des ponts de bateaux. A ces endroits, on supprimera deux des épis prévus. Le maintien définitif de l'un ou de l'autre de ces bassins dépendra des besoins constatés.

Vers l'amont, le corps des épis aura un talus de 1 : 2, vers l'aval de 1 : 3. Selon la position des épis, la largeur de leur couronnement mesurera 3,0 ou 4,0 m. Les mêmes talus seront appliqués aux seuils de fond.

En général, on emploiera pour les ouvrages des corps immergés ayant la forme de saucissons de 8-10 m. de longueur, et de 0,9 à 1,0 m. de diamètre, enrobés de fascines. Grâce à cette enveloppe élastique, ces saucissons s'adaptent bien au sol et sont suffisamment résistants (voir fig. 2 et 3). Les deux rives fournissent les matériaux des fascines. Pour la construction des épis, la pose des saucissons nécessite un remplissage préalable de gravier, ainsi que le montre la fig. 15. Selon leur destination, le garnissage des saucissons se compose de moellons de dureté variable ou de gros galets (Wacken). Le poids moyen des moellons doit atteindre 60-100 kg., ce qui correspond à des dimensions de 0,30 à 0,50 m. Le couronnement des épis émergeant de l'eau, est renforcé par un pavage ou par un enrochement soigneusement exécuté. Au-dessous de l'étiage, le couronnement est recouvert de saucissons composés de moellons et enveloppés d'un solide treillis en fil de fer.

Sur toute la longueur de la régularisation, entre Strasbourg et Bâle, le dimensionnement du corps des ouvrages reste en général le même. Dans le secteur Brisach-Bâle, l'intervalle réduit entre les ouvrages tient compte de l'attaque plus prononcée du courant.

(A suivre.)

Détermination de la résistance à la compression des mortiers et bétons

par J. BOLOMEY, ingénieur-directeur des travaux d'aménagement des chutes de Barberine et Vernayaz (Chemins de fer fédéraux).

(Suite.)¹

Sans un regrettable accident de mise en page, la figure 5 qui illustre cet article aurait paru dans notre dernier numéro. R.É.D.

Composition granulométrique à densité maximale.

La densité apparente et le volume des vides ont été déterminés expérimentalement pour divers sables de rivière, gradués ou non. Les valeurs trouvées sont indiquées dans le tableau I ci-après.

Ce tableau permet de se rendre compte de l'importance qu'il y a à utiliser des matériaux convenablement gradués et à éviter l'emploi de sables et graviers de grosseur uniforme.

¹ Voir *Bulletin technique* du 4 juillet 1925, page 169.

TABLEAU I

Densité et compacité de sables et graviers

Diamètre des grains	Damé		Non damé		
	Densité apparente	% de vides	Densité apparente	% de vides	
Matériaux de rivière granulation uniforme	0-0.5 mm.	1.61	39	1.39	47.5
	0.5-1 »	1.63	38	1.41	47
	1-2 »	1.68	36	1.43	46
	2-5 »	1.62	39	1.49	44
	5-10 »	1.61	39	1.48	44
	10-25 »	1.58	40		
Sable gradué 0-25 »	1.85	30	1.65	38	
Gravier » 5-80 »	1.74	34	1.62	39	
S + G » 0-80 »	2.04	23	1.85	30	

Le volume des vides peut être réduit de 380 à 230 ou de 460 à 300 litres par m³, soit de plus du tiers, par l'amélioration de la composition granulométrique.

Le damage modéré fait diminuer de 5 % le volume du gravier et de 10 % celui du sable.

La densité apparente du mélange (S+G) est d'autant plus grande que l'échelle de graduation est plus étendue ; elle passe de 1,85 pour un sable de 0-5 mm. à 2,04 pour (S+G) de 0-80 mm. Elle est par contre sensiblement la même pour toutes les grosseurs de sables et graviers non gradués, soit environ 1,60.

Détermination de la granulation d'un sable à densité maximale.

Elle a été faite par la méthode suivante :

Un gravillon de 5-10 mm. a été mélangé dans des proportions variables avec des sables de diverses grosseurs en mesurant chaque fois le volume du mélange. Nous avons trouvé que la densité apparente est maximale si le grain du sable ajouté est le dixième de celui du gravillon. Il n'y a pas intérêt appréciable à diminuer le rapport des diamètres au delà du 1/10.

Le tableau ci-dessous donne le résultat d'un de ces essais :

TABLEAU II

Variation de la compacité suivant les proportions du mélange de deux sables non gradués

Poids du sable de rivière		Poids du mélange gr.	Volume du mélange tassé cm ³	Densité apparente mélange tassé	Vides en % du volume du mélange
5-10 mm.	0.5-1 mm.				
100	0	100	63.5	1.57	41
»	10	110	63.5	1.73	35
»	20	120	68.5	1.75	34
»	30	130	70.0	1.85	31
»	40	140	73.5	1.91	28
»	50	150	77.5	1.93	27
»	60	160	81.0	1.97	26
»	70	170	87.5	1.95	26.5
»	80	180	93.5	1.93	27.5
»	90	190	100.0	1.90	28
»	100	200	106.0	1.88	29

Diamètre d	% du poids total	Eau de gâchage
0-0,5 mm.	19	$19 \times 0,25 = 4,70$
0,5-1 mm.	19	$19 \times 0,13 = 2,50$
1-2 mm.	12	$12 \times 0,08 = 0,96$
2-5 mm.	19	$19 \times 0,05 = 0,95$
5-10 mm.	31	$31 \times 0,03 = 0,93$
		10,0 % du poids du sable.

Ce mélange non tassé a une densité apparente de 1,72 (35 % de vides).

Ce mélange tassé a une densité apparente de 1,90 (28 % de vides).

Ces résultats sont très satisfaisants.

Les considérations qui précèdent peuvent être étendues au béton, le gravier de 10 à 100 mm. étant gradué dans la proportion de 1,0 (50-100 mm.) + 0,6 (20-50 mm.) + 0,36 (10-20 mm.) et le facteur $\frac{S}{G}$ admis égal à 0,6.

Nous obtenons de cette façon la composition granulométrique suivante pour laquelle les vides sont réduits à environ 20 % (densité apparente 2,10).

	Diamètre d	% du poids total	
Sable	0,0- 0,5	7,2	} 38 %
	0,5- 1	7,2	
	1 - 2	4,5	
	2 - 5	7,2	
	5 - 10	11,9	
Gravier	10 - 20	12	} 62 %
	20 - 50	19	
	50 - 100	31	

Le calcul indique que la quantité d'eau de gâchage s'élève au 4,5 % du poids ($S+G$).

Un béton au dosage de 200 kg. $C. P.$ préparé avec ces matériaux exige :

$$\left. \begin{array}{l} 2100 \text{ kg. } (S+G) \times 0,045 = 95 \\ 200 \text{ kg. } C. P. \times 0,23 = 46 \end{array} \right\} 141 \text{ litres d'eau}$$

par m^3 pour $F=1,7$, soit 6,1 % du poids des matières sèches. La résistance probable à 3 mois est de 184 kg/cm^2 (coulé 2200 kg ($C+S+G$) et 175 litres d'eau soit 7,9 % du poids des matières sèches. Résistance probable à 3 mois = 128 kg/cm^2).

Les valeurs trouvées par le calcul se rapprochent beaucoup de celles déterminées expérimentalement au cours des travaux du barrage de Barberine.

Cette méthode peut s'appliquer par analogie pour n'importe quelle grosseur maximale de grains. Les compositions granulométriques ainsi trouvées doivent cependant être vérifiées et éventuellement rectifiées par quelques essais de gâchage.

(A suivre.)

Concours pour l'étude d'un projet du nouveau bâtiment aux voyageurs à Genève-Cornavin.

Rapport du Jury.

Le jury du concours pour l'étude d'un projet du nouveau bâtiment aux voyageurs à Genève-Cornavin s'est réuni à Berne, dans la salle du séminaire de droit de l'Université, le jeudi 12 mars 1925, à 8 h. 30.

Sont présents : MM. *Ed. Fatio*, architecte à Genève ; *A. Leclerc*, architecte à Genève ; *E. Paschoud*, ingénieur en chef C. F. F. à Lausanne, et *T. Nager*, architecte de la Direction générale des C. F. F. à Berne, membres du jury ; ainsi que *M. E. Labhardt*, ingénieur en chef de la Direction générale des C. F. F., à Berne, membre suppléant fonctionnant en remplacement de *M. L. Bonnier*.

MM. *L. Bonnier*, membre du jury, et *L. Bovy*, membre suppléant, se sont fait excuser tous deux pour raison de maladie.

La première séance, le 12 mars, est ouverte par *M. A. Schrafl*, membre de la Direction générale des C. F. F., qui souhaite la bienvenue à Messieurs les membres du jury et les remercie d'avoir bien voulu accepter la mission qui leur est confiée.

Le jury se constitue en désignant *M. Fatio* comme président.

Les projets du concours, au nombre de 75, sont exposés dans l'aula et dans une autre salle de l'Université.

Le jury constate que tous les envois sont arrivés à temps, que tous les concurrents à l'exception des projets Nos 54 « Rose » et 58 « Icare » ont rempli les conditions matérielles du programme. De ce fait, ces deux projets Nos 54 et 58 sont disqualifiés ; tous les autres peuvent être pris en considération.

Après une visite générale de tous les projets, le jury procède à un premier tour d'élimination pour insuffisance de qualités générales et architecturales ; sont éliminés :

Nos 5 « XX^e siècle » ; 15 « L'organisme » ; 16 « Papin » ; 18 « Halte » ; 26 « Louis Favre A » ; 28 « Escalade » ; 29 « C. F. F. - P. L. M. » ; 31 « Peggy » ; la variante de la situation du No 38 « Electrification » ; 44 « Cement Gun » ; 50 Mont-Blanc A » ; 59 « Mont-Blanc B » ; 63 « Le temps du béton armé » ; la variante de façade du No 66 « Pacific 231 » ; 67 « Dégager l'entrée » ; 68 « Mars B » ; 69 « Avec ou sans sortie distincte » ; 74 « Pourquoi pas ? ».

Cette première élimination écarte donc seize projets plus deux variantes.

Le jury procède, le 13 mars, à un deuxième tour, serrant la critique de plus près, et élimine les projets suivants pour insuffisance dans la disposition du plan, l'aménagement de la place de la gare et l'étude des façades :

La variante de façade du No 1 « Porta Helvetiae » ; No 4 « L'aiguilleur » ; 13 « Pas de courette » ; 17 « Au bord du Léman » ; 19 « Clarté » ; 25 « Orientation » ; 32 « Suisse-Genève-France » ; 34 « L'horloge » ; 38 « Electrification » ; 39 « Mont Salève » ; 42 « Stephenson » ; 47 « Octogone » ; 49 « Mars A » ; 56 « Séraphin » ; 73 « Rail ».

Soit quatorze projets plus une variante.

Le troisième tour provoque l'élimination des vingt-neuf projets suivants :

No 1 « Porta Helvetiae » ; 3 « Jour et nuit » ; 6 « Louis Favre » ; 7 « Pax » ; 11 « Campanile » ; 14 « C. F. F. » ; 20 « Pas d'entresol » ; 21 « Moins cinq » ; 22 « A chacun selon ses œuvres » ; 23 « Point » ; 24 « Hall central » ; 27 « Vive la Genève » ; 40 « Salève » ; 41 « Rouge et noir » ? ; 43 « Un grand escalier » ? ; 45 « Aux nations » ; 48 « Gaby » ; 52 « Mouvement » ; 53 « Quo Vadis » ; 55 « Post Tenebras Lux » ? ; 57 « 1 m. 92 à monter » ; 61 « Franco-Suisse » ; 62 « C. F. F. et P. L. M. A » ; 65 « Petit Paris » ; 66 « Pacific 231 » ; 70 « Par l'entresol » ; 71 « Simplex C. F. F. » ; 72 « Clarum Simplex » ; 75 « Béton ».